

Trois méthodes pour sécuriser les contrats de la SARL en formation



1

**CONTRATS CONCLUS
AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS**



LA SOLUTION

ANNEXER UN ÉTAT DES CONTRATS AUX STATUTS

2

**CONTRATS CONCLUS
ENTRE LA SIGNATURE DES STATUTS ET L'IMMATRICULATION**



LA SOLUTION

DONNER MANDAT À UN ASSOCIÉ

SOIGNER LA RÉDACTION DU CONTRAT CONCLU PAR UN MANDATAIRE !



BONNE RÉDACTION

LE CONTRAT EST CONCLU
PAR L'ASSOCIÉ « POUR LE COMPTE DE LA SARL »



MAUVAISE RÉDACTION

LE CONTRAT EST CONCLU
« PAR LA SARL REPRÉSENTÉE » PAR L'ASSOCIÉ

3

UN RATRAPAGE

TOUJOURS POSSIBLE APRÈS L'IMMATRICULATION



LA SOLUTION

RATIFIER LES CONTRATS PAR UNE DÉCISION DES ASSOCIÉS



**ATTENTION, AUCUNE AUTRE MÉTHODE N'EST POSSIBLE
NE PAS SUIVRE UNE DES TROIS MÉTHODES, C'EST RISQUER :**

SOIT
LA NULLITÉ DU CONTRAT

SOIT
QUE LE MANDATAIRE SOIT PERSONNELLEMENT
ENGAGÉ PAR LE CONTRAT

